

C.RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 JUILLET 2013

POINT N°1. SEDI :

La commune de CRAS a décidé de rénover l'éclairage public sur son territoire, d'une part pour être en conformité avec la Loi, et d'autre part pour réaliser, à terme des économies d'énergie.

Suite à la visite du technicien en charge de notre secteur, le syndicat des énergies du département de l'Isère auquel nous adhérons a étudié la faisabilité de la mise en sécurité des armoires et horloges astronomiques de la commune.

Le prix de revient prévisionnel se monte à 3825 €. Les financements externes (subventions) seraient de 3054 €. Il resterait donc à la charge de la commune 771 €.

Le conseil municipal ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, prend acte de l'avant-projet et décide à l'unanimité de faire exécuter les travaux.

POINT N° 2. RUISSEAU DES FEUGERES :

L'étude confiée au RTM est aboutie. Les travaux envisagés permettront de sécuriser de manière définitive le centre village contre tout risque d'inondation. Dans le contexte actuel, il convient maintenant de permettre aux communes de CRAS et MORETTE de prendre rang en ce qui concerne les subventions utiles au financement de ce projet.

- Le système de subvention le mieux adapté proposé par l'Etat passe par « les fonds Barnier ». 25 % de la dépense sont pris en compte. Cette subvention est cumulable avec d'autres types d'aides, dont la subvention du conseil général sur tout ce qui concerne les risques. (35 %).

-

POINT N°3. DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS :

Dès le 1^{er} janvier 2015, les communes devront utiliser uniquement la procédure dématérialisée pour toutes les transmissions de documents comptables et/ou autres (actes administratifs). La mairie devra donc être équipée d'un nouveau logiciel. Le secrétariat est actuellement doté du logiciel MAGNUS. Le choix du matériel I – MAGNUS devrait donc être effectué, dans un souci de cohérence, et pour être en conformité avec la Loi. Pour information, il est important de rappeler que la communauté de communes 3C2V s'est équipée du logiciel : I - MAGNUS.

POINT N° 4. Prochaine crazette :

La parution de ce journal communal interviendra début septembre. L'équipe municipale devra rendre les articles pour le 25 août 2013.

POINT N° 5. Surveillance de la qualité de l'air :

La Loi impose aux collectivités un contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public :

- Priorité à l'Ecole – maternelle – élémentaire – puis autres (mairie – salle polyvalente).

-

POINT N° 6. FOUR A PAIN – débat sur l'emplacement le mieux approprié. Permis de construire à déposer dans un délai de 6 mois. L'association APLOMB intégrera cette construction dans le cadre d'une de ses formations qui pourrait se tenir en 2014.

Questions diverses :

Site internet : le pays sud-grésivaudan procède actuellement à une réactualisation de tous les sites communaux. La responsable viendra en mairie mardi 16 juillet à 14 heures. Bénédicte C HEVAL et Franck MICHEL participeront à la séance d'information.

Point sur l'aménagement paysager du columbarium : nous attendons encore 2 propositions afin de pouvoir faire un choix en toute objectivité.

Taille des haies en bordure du domaine public : Il sera procédé à un rappel de la législation en la matière.

Projet MSA : une aide peut être attribuée à tout projet à connotation rurale. Bernard GAILLARD étudiera les conditions de recevabilité des candidatures éventuelles.

Redécoupage des cantons :

Le maire rappelle que les cantons sont appelés à évoluer, dès 2015. Ils sont en effet trop nombreux et pas équitables en matière de population.

Le maire rappelle que le canton est un découpage politique. Les élus estiment cependant qu'il semblerait légitime qu'on harmonise communauté de communes et canton, ceci pour une meilleure lisibilité et cohérence pour les citoyens.

En tout état de cause, la décision de ce découpage dépend uniquement du Préfet.

FIN DES TRAVAUX A 11 HEURES 30